



DIRECTION ACHATSN° **3** /D/DA/2023

DECISION

ANNULATION D'UNE PROCEDURE DE PASSATION D'UN APPEL D'OFFRES OUVERT

- Vu le Règlement des Achats de Bank Al-Maghrib, notamment son article 46-2-a;
- Considérant la procédure de passation de l'appel d'offres ouvert n° 11/BKAM/2023 portant sur les travaux de remplacement de 05 (cinq) monte-charges au niveau du site Dar As-Sikkah;
- Considérant la constatation, par la Direction Achats, que l'avis d'appel d'offres susvisé n'a pas été publié dans deux journaux à diffusion nationale, et n'a été publié qu'au niveau du portail de la Banque ;
- Considérant la confirmation du DCOM par courriel du 10 février 2023 que l'avis relatif à l'appel d'offres n°11 / BKAM/2023 n'a pas fait l'objet de publication au niveau des journaux nationaux;
- Considérant que la non publication de l'avis d'appel d'offres dans deux journaux à diffusion nationale, constitue une non-conformité aux dispositions du Règlement des Achats de la Banque, notamment son article 21;

Le Responsable de la Direction Achats, en vertu des pouvoirs qui lui sont attribués, décide d'annuler l'appel d'offres n° 11/BKAM/2023 portant sur les travaux de remplacement de 05 (cinq) montecharges au niveau du site Dar As-Sikkah, pour vice de procédure.

Rabat, le 20 février 2023

Madame Badrelboudour RHOU Responsable de la Direction Achats